



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUIN 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 38

Votants : 47

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 20 juin 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2024-05-05

OBJET :
CESSION PARCELLE
B759 - ZA LA PRADE

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelyse DURON ; Bernard FAVIER ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Michèle MEÛNIER ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Anthony PALERMO ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant : Marc BEAUMONT remplacé par Guy BERTHON ; David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

Excusés : Bernard DUVERGER ; Jean-Claude GAILLARD ; Pascale JEAN ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Sabine MICHEL ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des communautés de communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de Saint Eloy avec extension aux communes de Menat, Servant, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet au 1er janvier 2017,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy en date du 13 mars 2019 et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu le procès-verbal de bornage de la parcelle B743 et 1000, en date du 28 mars 2022, qui révèle un décalage des parcelles B43 et absence d'accès à la parcelle B759,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 24 mai 2024, établissant la valeur vénale de la parcelle B 759 de 1 116 m² située à La Prade, sur la commune de Montaigut en Combraille, à 260,00 € HT assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Considérant le courrier de Monsieur Alexandre BAUBIER en date du 20 février 2024, particulier demeurant au 5, lieu-dit la Prade – 63700 Montaigut-en-Combraille, dans lequel celui-ci indique vouloir régulariser un problème de bornage de parcelles, à savoir que les parcelles cadastrées sur la section B759, B743, B43 ne sont pas sur le même alignement entre le cadastre et la vue aérienne.

Considérant que la parcelle B759 appartient à la communauté de communes mais se trouve sur le terrain de M. BAUBIER, et n'est pas exploitable,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de ne pas conserver cette parcelle dans son patrimoine,

Considérant l'absence d'historique sur l'origine de l'erreur entre les plans cadastraux, la vision aérienne, et l'occupation des sols à ce jour,

Considérant que le garage attenant à sa maison a été construit il y a vingt ans avec un permis de construire accordé par la commune de Montaigut, se trouve sur la parcelle B759,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'accéder à la demande de Monsieur Alexandre BAUBIER quant à la régularisation de la situation et ainsi de conclure un transfert de propriété pour construction sur sol d'autrui de la parcelles B 759 à l'Euro symbolique,
- De dire que les frais, émoluments et taxes seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser le Président à signer l'acte de cession qui s'ensuivra ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

AR Prefecture

063-200072080-20240625-CC20240505-DE
Reçu le 03/07/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 25 juin 2024.

Le Président,

Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes